Cahier des charges du Final4 1L 2025/2026

Aperçu

Généralités	Description
Nom de l'événement	**Final4 1L**
Principes de base	Les Final4 de 1L sont organisés par SV. Ils sont organisés par la Commission des championnats indoor (CCHI). La CCHI a chargé le secrétariat de Swiss Volley (SV) de la mise en œuvre du Final4 de la 1L. Les documents suivants constituent la base de la mise en œuvre : – Charte éthique de SV – Règlement du volleyball (RV) – Protocoles et Court Layout Les documents sont disponibles à l'adresse suivante : – https://www.volleyball.ch/fr/savoir/reglement-de-volleyball – https://www.volleyball.ch/fr/savoir/mode-1l
Journées de tournoi	Un week-end (samedi et dimanche), les 21 et 22 mars 2026 Horaires des matchs Sa/Di : 14h00 et 17h00 (autres horaires à convenir avec SV)
Exigences/responsabilités Organisation	– Infrastructure/matériel pour le jeu : o Homologation de la halle B (C dans des cas exceptionnels) selon le CA o Gradins pour spectateurs o Autres exigences, voir détails page 2 – Communication avec les équipes et SV – Convocation des arbitres – Restauration pour les équipes, les arbitres et les spectateurs – Formation du comité d'organisation
Droits de l'organisateur	– Recettes de sponsoring, vente de programmes, food & beverage – Facturation des dommages aux installations et au matériel causés par les équipes – Au choix : élection et récompense du MVP, y compris les partenaires commerciaux (après accord avec SV)
Responsabilité de Swiss Volley	– Soutien des organisateurs – Mise à disposition de modèles – Entrée des matchs dans le VolleyManager
Détails	Voir pages suivantes

Détails

Déroulement	Description
Invitation de l'équipe	L'organisateur invite les équipes participantes avec toutes les informations nécessaires sur le tournoi (SV met à disposition un modèle): – Plan de jeu, y compris les horaires – Heures et lieu d'enregistrement – Offre de restauration pour les équipes, prix incl. – Propositions d'hébergement pour les équipes – Extraits RV – Avertissement obligatoire : l'organisateur et SV ne peuvent être tenus pour responsables ni de la couverture d'assurance ni des vols. – Plan d'accès, possibilités de parking pour les équipes et les spectateurs – Copie de l'invitation à SV – Allemand, français (et éventuel italien de préférence pour le groupe C) – Envoi le lundi suivant la fin des tours de qualification
Enregistrement / Licences	– Remise aux équipes des dernières informations et des éventuelles modifications concernant le plan de jeu et l'organisation (pas de technical meeting) – Chaque équipe doit remettre ses pièces d'identité officielles ou des copies de celles-ci lors de l'enregistrement. Celles-ci seront conservées pendant le tournoi et restituées à l'équipe à la fin.
Service des résultats	L'annonce des résultats se fait avec le VolleyManager comme lors d'un match normal de 1L par "l'équipe à domicile". L'équipe à domicile est l'équipe qui figure en premier dans l'annonce de la rencontre.
Feedback	L'organisateur envoie son feedback par e-mail à SV au plus tard une semaine après la fin du tournoi. Le feedback doit contenir les points suivants : – Impression générale – Déroulement sportif – Nourriture – Cérémonies – Tribunal des compétitions (incidents) – Administration – Divers
Infrastructure	**Description**
Infrastructure	– Terrain de jeu conforme aux règles – Filets de séparation (pas de parois pliantes) pour les halles multiples – Homologation de la halle B (C dans des cas exceptionnels) selon le RV – Tribune pour spectateurs – Espace VIP pour les sponsors (facultatif) – Vestiaires o Vestiaire individuel pour chaque équipe, de préférence qui se ferme à clef o Vestiaire séparé pour les arbitres et qui se ferme à clé – Court Layout (accord avec SV) o Drapeau Swiss Volley et drapeau suisse mis à disposition o Autres drapeaux (club recevant, canton, commune) au choix – Les ballons doivent être mises à disposition o 3 ballons de match o 18 ballons pour l'échauffement – Parking pour les équipes, les officiels et les spectateurs

Opérations de jeu	Description
Mode	Deux lieux de compétition par sexe (quatre organisateurs) Samedi Match 1: 1ère place groupe A/C - 2ème place groupe B/D Demi-finale 1 Match 2 : 1ère place groupe B/D - 2ème place groupe A/C Demi-finale 2 Dimanche Match 3 : perdant match 1 - perdant match 2 Match pour 3e/4e place Match 4: Vainqueur match 1 - Vainqueur match 2 Match pour 1e/2e place Les places 1 et 2 des groupes A et B jouent sur le premier site. Les équipes 1 et 2 des groupes C et D joueront sur le deuxième site. Les vainqueurs des deux tournois sont champions de 1L et jouent avec le 11e LNB le tour de promotion-relégation, au cas où les équipes veulent/peuvent monter. Details annexe 8 RV.
Technical Meeting	Il n'y aura pas de Technical Meeting.
Règles du jeu	La Commission de championnat Indoor (CCHI) de SV fixe les modalités de déroulement, le calendrier et les règles de jeu. Les règles officielles du volleyball font foi. Attribution des points : le système de points selon l'art. 32 du RV est applicable.
Feuilles de match et de position	Les feuilles de match doivent être envoyées à escoresheet@volleyball.ch le samedi et dimanche après les matchs sous forme de photo lisible.
Arbitres	– Indemnisation : conformément aux annexes 12.3 et 13.11 du RV. – Convocation par le CRA dans laquelle le tournoi a lieu – Restauration organisée par l'organisateur – Exigences : o Arbitres régionaux o Catégorie N2 o Allemand et français (italien souhaité pour les groupes C/D) o Deux arbitres sont nécessaires par match o Tâches analogues à celles d'un match de championnat normal de 1L
Tribunal des compétitions	Bien que le RV ne le prévoie pas, l'organisateur doit constituer un jury neutre. Celui-ci est composé de trois membres : – Le/la premier arbitre – Responsable de la salle – Deux autres personnes appartenant à des AR différentes. Il est recommandé que ces deux dernières personnes proviennent chacune d'une région différente de celle de l'organisateur. En cas de protestation, d'ambiguïté ou de litige, le tribunal des compétitions prend une décision immédiate et définitive. Aucun recours n'est possible après le tournoi. SV met à disposition à cet effet un formulaire pour les cas de protêt.

Comité d'organisation	Description
Personne de contact	Défini par l'organisateur La communication entre l'organisateur et le SV passe toujours par cette personne. L'organisateur annonce les membres du CO au moyen du formulaire SV
Responsable de la salle	Présent pendant toute la durée du tournoi et joignable par téléphone peut être soutenu par d'autres bénévoles responsables de : – Demandes des équipes et des SV les jours de match (DE/FR) – Bon déroulement du tournoi – Éventuels soins d'urgence (blessures, etc.)
Speaker	– Expert – Capables de communiquer dans les langues des équipes participantes – Au moins allemand et français, éventuel l'italien est un avantage (groupe C) – Bien audible dans la salle – Installation et microphone testés au préalable Tâches : – Accueil des équipes et des spectateurs – L'hymne national suisse est joué avant le match pour la 1ère place le dimanche. – Informer le public pendant le tournoi sur les matchs, le programme actuel et à venir. – Mettre l'ambiance avec une musique appropriée (au mieux, un DJ qui accompagne)
Opérateur du tableau des résultats	Une personne par match
Service médical d'urgence	Responsabilité de l'organisateur Service de samaritains présent et clairement signalé
Autres positions CO	Nous recommandons de compléter le comité d'organisation par d'autres personnes qui se chargeront des domaines d'activité suivants : – Responsable de la communication / Photographe – Chef-fe de la restauration – Chef-fe des bénévoles – Finances – Sponsoring – Sécurité – Secrétariat - soutien administratif – Cérémonies

Marketing / Communication	Description
Sponsors de Swiss Volley	L'organisateur est libre de faire appel à ses propres sponsors pour la manifestation, pour autant que ceux-ci respectent l'exclusivité sectorielle des sponsors de la fédération SV. Les partenaires actuels de SV se trouvent sur le site Internet sous https://www.volleyball.ch/fr/federation/notre-profil/sponsoring/partnerboard. Si une entreprise concurrente manifeste son intérêt pour un engagement, il convient de contacter SV au préalable. Dans ce cas, les sponsors actuels de SV ont la possibilité de reprendre l'engagement aux mêmes conditions. Il est impératif de veiller à ne pas conclure de partenariat avec des sponsors ayant un lien avec le tabac, la pornographie, l'alcool (spiritueux), les armes et la politique.
Obligation d'information vis-à-vis de SV	L'organisateur informe périodiquement SV de l'état des préparatifs. Si SV le juge nécessaire, une réunion avec le CO peut être demandée.
Médias sociaux et numériques	SV est actif sur Facebook (@volleyball.ch), Instagram (@swiss.volley) et YouTube (Swiss Volley). Dans la mesure du possible, merci de taguer Swiss Volley. Les hashtags suivants doivent être utilisés : #SwissVolley, #volleyball
Dropbox	Tous les documents et modèles nécessaires à l'organisateur sont mis à disposition sur la Dropbox. Toutes les personnes autorisées peuvent charger et télécharger les données.

Mention legales	Description
Frais de participation	Conformément au RV, annexe 11, point 12a, une frais de participation de CHF 100.00 par équipe doit être versée à l'organisateur.
Caution et facturation	Il est recommandé à l'organisateur de demander aux équipes une caution d'un montant maximal de CHF 500. Cette caution est utilisée pour couvrir les éventuels dommages aux installations et au matériel (perte de ballons), les amendes pour comportement antisportif ainsi que les frais d'arbitrage. Les frais d'arbitrage sont répartis équitablement entre les équipes participantes et déduits du montant de la caution par l'organisateur. L'organisateur doit percevoir la caution à l'avance (acompte). Après le Final4 1L, l'organisateur établit dans les 14 jours un décompte clair des frais (y compris les frais des arbitres). Le remboursement de la caution aux équipes doit être effectué dans les 21 jours suivant le tournoi.
Finance	L'organisateur est seul responsable des coûts (bénéfices/pertes). SV demande à l'organisateur de lui envoyer le décompte de l'événement dans les 60 jours suivant celui-ci. Ces informations nous aident non seulement à établir des statistiques, mais servent également d'exemples de bonnes pratiques et favorisent l'échange de connaissances et d'expériences entre les organisateurs.
Avertissements, sanctions et protestations	– Le retrait ou la non-présentation d'une équipe inscrite doit être immédiatement signalé à SV. L'équipe concernée sera amendée par SV conformément au RV. – Les arbitres convoqués sont sanctionnés d'une amende de 200 CHF en cas de désistement ou de non-présentation. – En cas de protêt, d'ambiguïté ou de litige, le tribunal des compétitions statue immédiatement et définitivement. Aucun recours n'est possible après le tournoi.
Dispositions finales	– En cas de difficultés d'interprétation dues à des différences linguistiques, la version allemande fait foi. – Les tâches et les responsabilités qui apparaissent pendant le déroulement des tournois, mais qui ne sont pas ou pas suffisamment réglées dans la présente directive, sont décidées par le tribunal des paris. – La présente directive entre en vigueur le 1er septembre 2025.
Assurance	L'organisateur est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels. SV décline toute responsabilité !
Lieu de juridiction	Berne